

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Jean Couture a déposé une demande pour la propriété située au 31 côte des Sous-Bois, lot 5 569 322 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 4.1, cette demande vise à corriger la marge de recul arrière de la résidence principale, située à 8.85 mètres au lieu de 10,0 mètres, considérant que cette non-conformité est le résultat du déplacement de la ligne de lot arrière lors de la réforme cadastrale.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra jeudi le 2 octobre 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Correction de la marge de recul arrière de la résidence qui est à 8.85 mètres au lieu de 10.0 mètres

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quinzième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quinzième jour de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier